



Renault Lardy



Renault Lardy

Amiante au L16 et ailleurs au CTL :

Réunion d'information au CE

Lundi 19 novembre de 12h15 à 13h15

La présence d'amiante dans les joints de fenêtre très dégradés au 1^{er} étage du L16 a soulevé des inquiétudes légitimes pour la santé des salariés qui y travaillent et qui y ont travaillé.

Nous proposons une réunion d'information sur les risques de l'amiante, la situation au L16 et dans d'autres bâtiments ainsi que les mesures que nous devons exiger de la part de la direction. Cette réunion aura lieu lundi 19 novembre de 12h15 à 13h15 dans la salle d'animation du CE, avec un membre de l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante).

De l'amiante dans des bâtiments construits avant 1997

La présence d'amiante dans les bâtiments du site construits avant 1997 est probable et avérée pour certains. La direction n'a pas mené les travaux nécessaires pour faire retirer tous les matériaux amiantés mais elle est tenue de tenir à jour un Document Technique Amiante (DTA) les récapitulant et précisant leur état de conservation.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et, avant des travaux sur les bâtiments, des analyses sont réalisées pour vérifier qu'ils ne risquent pas d'émettre des poussières d'amiante.

La situation au L16

C'est ce qu'il s'est passé lors de la préparation des travaux thermiques qui auront lieu en 2019 au L16 1^{er} étage (changement des vitrages). De l'amiante a été détectée dans les joints des fenêtres (180 fenêtres à changer au seul 1^{er} étage) et dans des plaques de parement.

Le problème, c'est que les analyses n'ont pas été accompagnées d'un contrôle visuel de l'état de conservation de ces éléments. Et ce n'est qu'un an après les analyses, quand les résultats ont été communiqués au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), que des représentants du personnel ont constaté que les joints en question portaient en poussière et qu'il y avait un risque pour les salariés qui y travaillent ou qui y ont travaillé.

Leur alerte, par le biais d'un Danger Grave et Imminent (DGI), a conduit la direction à évacuer le bâtiment pour réaliser des analyses (du taux de poussière d'amiante dans l'air mais également des tests surfaciques sur la présence d'amiante dans les poussières présentes sur les fenêtres).

Un nettoyage des poussières et la pose de sur-joints sur les fenêtres ont été réalisés. La direction a considéré que l'absence de fibres d'amiante dans l'air permettait de réintégrer les salariés dans le bâtiment.

Quel suivi pour les personnes exposées ?

Avec l'expérience accumulée sur le sujet de l'amiante et de ses conséquences sur la santé par les membres de l'ANDEVA (Association Nationale de Défense des Victimes de l'Amiante), nous pensons qu'il ne faut pas en rester là et que la question d'un « suivi Amiante » doit se poser pour les salariés qui ont travaillé dans ces conditions.

Nous proposons à tous les salariés qui se sentent concernés par ces questions de se réunir pour en discuter. Qu'ils travaillent ou aient travaillé au L16 (voir les zones directement concernées au bas du tract). Qu'ils aient été amenés à travailler en contact de ces poussières (nettoyage du bâtiment, des fenêtres, des filtres de ventilation, etc.). Mais également l'ensemble des salariés du site puisque cette situation pourrait malheureusement se reproduire dans beaucoup d'autres bâtiments du CTL.

Nous y évoquerons également les affaires actuellement en cours, notamment celle concernant le décès de notre collègue Eric Cavé pour laquelle nous avons lancé une collecte en juin dernier.

Pour mieux connaître les problèmes liés à l'amiante, pour savoir ce que nous devons demander à la direction, rendez-vous :

Amiante au L16 et ailleurs au CTL : Réunion d'information – salle d'animation du CE Lundi 19 novembre de 12h15 à 13h15

